



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 70221

## Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les chiffres de l'évolution du nombre de postes ouverts aux concours CAPES et CAFEP-CAPES. D'après les associations de professeurs, il semblerait que le nombre de places pour le concours dans l'enseignement public soit en légère diminution alors que, dans le même temps, le nombre de places dans le privé a fortement augmenté. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui apporter des éléments d'explication à ce sujet et de répondre aux inquiétudes ressenties par les enseignants de l'enseignement public, qui veulent que soit assurée une véritable égalité des chances à leurs élèves.

## Texte de la réponse

La fixation du nombre de postes aux concours dans l'enseignement privé n'a pas pour objectif de favoriser ce secteur de l'enseignement au détriment de l'enseignement public, mais de répondre aux caractéristiques propres de la population enseignante. À cet égard, il y a lieu de souligner que le nombre de postes mis au concours externe du second degré dans l'enseignement privé en 2009 a connu une baisse sensible de 23 % par rapport à 2008, alors que le nombre de postes ouverts au même concours dans l'enseignement public n'a pas diminué par rapport à 2008. Les évolutions du nombre de postes mis aux concours dans les secteurs public et privé ne sont donc pas nécessairement convergentes et tendent principalement à prendre en compte les particularités de chacune des populations enseignantes. En 2010, il a été ainsi nécessaire de prendre en compte la dégradation de la pyramide des âges dans l'enseignement privé dont les enseignants de plus de 50 ans représentent presque 37 %, soit une proportion beaucoup plus importante que dans l'enseignement public. Le nombre de postes ouverts aux concours dans l'enseignement privé pour 2010 a été déterminé principalement par rapport au nombre de départs à la retraite qui est estimé à 5 500 à raison de 3 700 dans le second degré et 1 800 dans le premier degré. Il en est résulté une augmentation du nombre de postes offerts aux concours externes du second degré dans l'enseignement privé entre 2009 et 2010 alors que dans l'enseignement public ce nombre a été maintenu entre 2009 et 2010. En revanche, si le nombre de postes au concours externe du premier degré dans l'enseignement public en 2010 a été maintenu au niveau de 2009, soit 8 300, il a été fortement diminué pour le concours externe de professeurs des écoles de l'enseignement privé de 1 100 à 650 sur la même période.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70221

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 15 juin 2010

**Question publiée le** : 2 février 2010, page 999

**Réponse publiée le** : 22 juin 2010, page 7005